



Déclaration pension de secours.

Par **bison25**, le **20/03/2009** à **23:24**

Bonjour,

Je verse à mon ex une pension de secours d'environ 8 000 euros par an. Celle-ci ne les fait pas figurer dans sa déclaration annuelle de revenus. J'ai la preuve sur papier de ce que j'avance. A qui dois je m'adresser ? Vu qu'elle me fait pas mal d'entourloupes, il n'y a aucune raison pour que je laisse passer ça.

Merci de votre réponse.

Par **Visiteur**, le **21/03/2009** à **07:06**

bonjour,

peut être au centre des impots ? qu'en dites vous ?